

**Conseil académique (CAC) ¹ en formation restreinte aux
enseignantes-chercheuses/enseignants-chercheurs
et personnels assimilés
du mardi 23 septembre 2025
Compte-rendu rédigé par les élu·es PULS**

La séance est ouverte à 14h.

Violaine Sebillotte (VPCR²) présente l'ordre du jour.

➤ **Retour d'expérience sur le dispositif de « Chaire de professeur junior » (CPJ)**

Présentation du rapport d'expérience par la VP. Il est précisé qu'en dépit de son succès, il n'y a pas de certitude quant à un nouvel appel de CPJ pour l'année 2025-26

Un élu PULS demande des précisions concernant le mode de financement du poste CPJ. **La VPCR** lui répond que les CPJ sont prises en charge financièrement par le MESRI.

Des discussions s'engagent sur l'engagement des CPJ dans l'enseignement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

La VP précise que l'implication des CPJ principalement aux niveaux Master et Doctorat s'explique en partie par les profils ciblés des CPJ. Elle souligne que la gestion du budget associé aux CPJ est lourde et pèse sur les services administratifs.

Il est rappelé qu'aucune obligation de titularisation n'est prévue à l'issue du contrat. Si c'est le cas en revanche, la/le candidat·e intégrera directement le corps des Professeur·es.

Un élu PULS relève de la singularité de ce mode de recrutement accéléré reposant sur des critères différents de ceux auxquels sont soumis les autres enseignant·es-chercheurs/euses recruté·es par la voie de concours.

Une discussion s'engage sur les modalités de titularisation des CPJ à l'issue de leurs 5 années (extensible à 6 sur demande) de service. Les textes officiels sont assez flous, et la **VPCR** veut s'appuyer sur les commissions (CAC/CR ?) pour définir une procédure propre à Paris 1, notamment en termes de composition de jury.

➤ **Création et nomination d'un COS pour le recrutement d'agents contractuels à l'IED³ de l'école de droit de la Sorbonne**

COS pour recrutement d'agents en contrats LRU déjà vacataires afin d'améliorer leurs conditions notamment sur le plan de l'assurance maladie.

¹ <https://www.pantheonsorbonne.fr/universite/organisation/conseil-academique>

² Vice-présidente de la Commission Recherche

³ Institut d'enseignement à distance

COS composé de 3 PR femmes et 1 MCF homme. Il est rappelé qu'il n'est pas certain que la parité soit exigée pour ce type de COS. On relève toutefois la surreprésentation féminine dans ce COS. Il est à noter toutefois qu'il s'agit ici d'un COS concernant des contrats précaires.

Une des spécificités de ce contrat LRU est le fait que soit mentionné explicitement, et rémunérées selon une grille propre, des corrections massives de copie. Le responsable du diplôme explique que c'est une formation qui accueille énormément d'étudiant·es, et que les responsables des CM se voient donc obligés de corriger plus de 1500 copies. Cela représente donc une situation spécifique où le besoin d'enseignant·es est largement dédié à de la correction des travaux.

Résultats du vote :

(28 votant·es)

24 favorables

4 absentions

➤ **Agréments des vacataires d'enseignements 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026**

Il est mis au vote l'agrément de vacataires d'enseignements pour les deux années universitaires passées et celle à venir. Ces listes de vacataires remontent par UFR, et sont très majoritairement liées à l'EDS⁴ pour 2023-2024 et 2024-2025 en raison de régularisations tardives.

Résultat du vote :

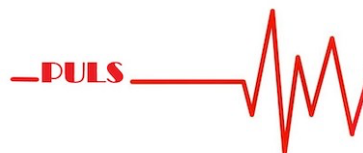
(20 votant·es)

2023-24 : favorable à l'unanimité

2024-25 : favorable à l'unanimité

2025-26 : favorable à l'unanimité

PULS, le site : <https://www.puls-pl.fr/>



⁴ Ecole de droit de la Sorbonne